

NOTICE D'INFORMATION CONCERNANT LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DES ÉTUDIANTS INSCRITS OU EN VOIE D'INSCRIPTION

(Approuvée par le Conseil d'administration de l'ULB en sa séance du 7 décembre 2020 et amendée par le Bureau du Conseil d'administration et du Conseil académique du 15 novembre 2021)

Informations prescrites par le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données : Règlement général sur la protection des données, ci-après « le RGPD ».

1. RESPONSABLE DU TRAITEMENT	2
2. DONNÉES TRAITÉES, FINALITÉS DU TRAITEMENT ET DURÉES DE CONSERVATION DES DONNÉES	2
2.1 DONNÉES GÉNÉRALES D'IDENTIFICATION	3
2.2 DONNÉES RELATIVES AU STATUT DE L'ÉTUDIANT EN BELGIQUE	4
2.3 DONNÉES RELATIVES AU PARCOURS SCOLAIRE ET ACADÉMIQUE DE L'ÉTUDIANT	4
2.3.1 Données relatives au parcours scolaire et académique de l'étudiant hors de l'Université	4
2.3.2 Données relatives au parcours académique de l'étudiant au sein de l'Université	5
2.3.3 Données relatives aux programmes spécifiques d'aide à la réussite	6
2.3.4 Données relatives aux besoins spécifiques de l'Étudiant	6
2.4 DONNÉES RELATIVES AU PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION	7
2.5 DONNÉES MÉDICALES	7
2.6 DONNÉES SOCIALES	7
2.7 DONNÉES RELATIVES À L'HÉBERGEMENT DE L'ÉTUDIANT DANS UNE RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ	8
3. FINALITÉS ULTÉRIEURES	8
4. COMMUNICATION DES DONNÉES À DES TIERS	9
5. PERSONNES HABILITÉES À ACCÉDER AUX DONNÉES ET À LES TRAITER	10
6. OBLIGATION DE CONFIDENTIALITÉ PORTANT SUR LES ETUDIANTS	10
7. DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES	11
8. CONSENTEMENT POUR D'AUTRES FINALITÉS	11
9. DROITS DE L'ÉTUDIANT ET PERSONNE DE CONTACT POUR LES EXERCER	12

La présente notice fournit les informations requises quant à la manière dont l'Université libre de Bruxelles, ci-après « l'Université », agissant en sa qualité de « Responsable du Traitement », traite les données à caractère personnel qu'elle collecte auprès des étudiants inscrits ou en voie d'inscription, ci-après « l'Étudiant ».

Ces données à caractère personnel sont traitées par l'Université dans la mesure nécessaire à la gestion du parcours de l'Étudiant et à sa relation juridique avec lui, sur la base :

1. de l'exécution du contrat qu'elle a avec lui ;
2. des obligations légales lui incombant ;
3. de ses intérêts légitimes. Les finalités identifiées dans ce cadre sont :
 - a) assurer la gestion des mandats participatifs dans les différentes instances de l'Université ;
 - b) permettre le fonctionnement d'applications ou systèmes de gestion existants ou nouveaux auxquels elle a souscrit ;
 - c) améliorer la qualité de son enseignement, via l'élaboration d'indicateurs et de statistiques ;
 - d) établir des statistiques sur les établissements d'enseignement secondaire d'où proviennent les étudiants en lien avec la politique d'information de l'Université sur son offre d'enseignement ;
 - e) maintenir un réseau d'alumni et d'anciens étudiants ;
 - f) assurer la réalisation de la mission d'enseignement supérieur de l'Université, qui est une mission d'intérêt général.

Les données personnelles de l'Étudiant sont traitées dans le strict respect du RGPD. Notamment, les mesures organisationnelles et techniques nécessaires sont mises en place pour assurer la sécurité de ces données. De plus, les données à caractère personnel ne sont pas conservées plus longtemps que nécessaire pour la finalité du traitement.

1. RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Le Responsable du Traitement est l'Université libre de Bruxelles, dont le siège est établi à 1050 Bruxelles, avenue Franklin Roosevelt 50, inscrite au répertoire des personnes morales sous le n° 0407.626.464.

2. DONNÉES TRAITÉES, FINALITÉS DU TRAITEMENT ET DURÉES DE CONSERVATION DES DONNÉES

Les données suivantes sont collectées pour les finalités spécifiées et les durées de conservation spécifiées.

2.1 DONNÉES GÉNÉRALES D'IDENTIFICATION

- a. Nom
- b. prénom
- c. Domicile et lieux de résidence
- d. Numéros de téléphone
- e. Adresses emails personnelle et ULB
- f. Sexe
- g. Date et lieu de naissance
- h. État civil
- i. Nationalité
- j. Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, numéro bis pour les personnes n'ayant pas de numéro d'identification au Registre national
- k. Photographie d'identité
- l. Numéro matricule ULB, dès son attribution (ainsi que le numéro matricule provisoire attribué auparavant)

Finalités du traitement

Ces données sont collectées et traitées, dans le cadre des finalités générales d'administration de l'Étudiant et de gestion de l'Université pour :

- a. garantir l'identification certaine de l'Étudiant dans la gestion de son dossier et permettre l'établissement des documents officiels le concernant ;
- b. assurer à l'Université de pouvoir contacter l'Étudiant en toute certitude dans le cadre de ses relations avec lui ;
- c. garantir l'appartenance de l'Étudiant à la communauté universitaire dans le cadre d'applications ou systèmes de gestion et lui en permettre l'accès ;
- d. la tenue des listes électorales et l'organisation d'élections participatives en son sein ;
- e. assurer l'administration des instances décisionnelles et participatives, en ce compris les instances légales ;
- f. garantir l'identification de l'Étudiant dans le cadre de l'évaluation des cours et des travaux pratiques auxquels il participe ;
- g. assurer la transmission d'informations nécessaires dans le cadre des programmes interuniversitaires ;
- h. la gestion du contentieux ;
- i. assurer le fonctionnement de la plateforme informatique « e-paysage » ;
- j. le maintien d'un réseau d'alumni et d'anciens étudiants ;
- k. la gestion des bâtiments et locaux et la sécurité sur les campus ;
- l. la prévention et l'assistance psycho-médicale ;
- m. l'enregistrement des cercles et associations étudiants et la gestion de leurs activités sur les campus ;
- n. la gestion d'événements socio-culturels sur les campus ;
- o. toutes les autres finalités spécifiées dans les points ci-dessous.

Durée de conservation

Les données générales d'identification détaillées au point 2.1 sont conservées de manière illimitée pour :

- a. assurer, selon les cas, l'édition et la réédition des diplômes, titres, grades, certificats, attestations et notes délivrés par l'Université, ainsi que le déroulement des épreuves et examens ;
- b. certifier la réalité du parcours de l'Étudiant en cas de perte ou de destruction des diplômes, certificats ou attestations qui en font foi ;
- c. s'assurer des conditions d'une éventuelle réinscription ;
- d. le maintien du réseau d'alumni et d'anciens étudiants.

2.2 DONNÉES RELATIVES AU STATUT DE L'ÉTUDIANT EN BELGIQUE

Des données relatives au statut en Belgique de l'Étudiant de nationalité étrangère ou apatride, peuvent devoir être collectées : statut de réfugié, durée et nature du séjour en Belgique, source des revenus (statut de travailleur ou d'allocataire social) et le cas échéant nationalité et domicile des parents.

Finalités du traitement

Ces données sont collectées et traitées pour déterminer le régime de financement éventuellement spécifique de l'Étudiant, établi soit en vertu de conventions internationales soit de la législation interne, ainsi que le montant des droits d'inscription qui peut lui être réclamé. Elles sont également traitées afin de s'assurer des conditions d'admission, d'inscription et de réinscription des étudiants.

Durée de conservation

Les données sont conservées de manière illimitée pour :

- s'assurer des conditions d'une éventuelle réinscription ;
- la facturation ;
- la gestion du statut d'assimilation.

2.3 DONNÉES RELATIVES AU PARCOURS SCOLAIRE ET ACADÉMIQUE DE L'ÉTUDIANT

2.3.1 Données relatives au parcours scolaire et académique de l'étudiant hors de l'Université

Les données personnelles suivantes relatives à l'Étudiant sont collectées et traitées :

- a. diplôme d'enseignement secondaire ou titre reconnu équivalent par la Fédération Wallonie-Bruxelles et établissement scolaire d'origine ;
- b. éventuels diplômes d'enseignement supérieur universitaire et non universitaire ou titres reconnus équivalents par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- c. parcours au sein d'établissements d'enseignement supérieur universitaires et non universitaires ;

- d. décisions disciplinaires des établissements d'enseignement supérieur universitaires et non universitaires prononçant l'exclusion définitive de l'Étudiant.

2.3.2 Données relatives au parcours académique de l'étudiant au sein de l'Université

Les données personnelles suivantes relatives à l'Étudiant sont collectées et traitées :

- a. inscriptions enregistrées par année académique avec mention des études suivies et des notes obtenues dans les différentes épreuves ainsi que des mentions obtenues en fin de cycle ;
- b. avis des jurys et décisions du Vice-Recteur aux affaires étudiantes sur les demandes de réinscription des étudiants qui ne sont plus finançables ;
- c. statuts particuliers propres à l'Étudiant liés à son parcours à l'Université et à sa situation académique (non finançabilité, programmes adapté, allègement, etc.) ;
- d. décisions prononcées en application du règlement de discipline relative aux étudiants ;
- e. dans les bibliothèques, données descriptives relatives aux thèses et aux mémoires et données en matière de prêt d'ouvrages de bibliothèques ou de réservation en cours.

Finalités du traitement des données listées aux points 2.3.1 et 2.3.2

Ces données sont collectées et traitées dans le cadre des finalités générales d'administration de l'Étudiant et de gestion de l'Université pour :

- a. s'assurer de ses conditions d'admission, d'inscription, de réinscription et de financement ;
- b. établir les documents officiels relatifs à son parcours académique ;
- c. organiser les programmes annuels d'enseignement et les périodes d'évaluation ;
- d. la gestion des supports de cours, en ce compris le fonctionnement de l'Université virtuelle ;
- e. permettre le fonctionnement d'applications ou systèmes de gestion existants ou nouveaux auxquels l'Université a souscrit, en ce compris ceux des bibliothèques ;
- f. lutter contre la fraude ;
- g. l'organisation d'examens d'entrée ;
- h. l'orientation professionnelle ;
- i. l'amélioration de la qualité de son enseignement, via l'élaboration d'indicateurs et de statistiques ;
- j. établir des statistiques sur les établissements d'enseignement secondaire d'où proviennent les étudiants en lien avec la politique d'information de l'Université sur son offre d'enseignement ;
- k. permettre d'analyser le processus conduisant au choix de l'institution et de la filière d'étude par l'Étudiant ;
- l. assurer le fonctionnement de la plateforme informatique « e-paysage ».

S'agissant des données descriptives des thèses et des mémoires, les finalités du traitement sont la gestion administrative, l'archivage institutionnel et la communication au public.

Durée de conservation des données listées aux points 2.3.1 et 2.3.2

Les données relatives au parcours de l'Étudiant détaillées aux points 2.3.1 et 2.3.2 sont conservées de manière illimitée pour :

- assurer l'archivage des diplômes, titres, grades, certificats, notes délivrés par l'Université, ainsi que du déroulement des épreuves et examens ;
- certifier la réalité du parcours de l'Étudiant en cas de perte ou de destruction des diplômes, certificats ou attestations qui en font foi ;
- s'assurer des conditions d'une éventuelle réinscription.

2.3.3 Données relatives aux programmes spécifiques d'aide à la réussite

Inscriptions à des programmes spécifiques liés à l'aide à la réussite tels que la méthodologie, la remédiation ou encore les guidances.

Finalités du traitement

Assurer la gestion des programmes spécifiques d'aide à la réussite au sein de l'Université et l'établissement de divers rapports imposés par le Gouvernement, en matière d'aide à la réussite, les programmes de « remédiation » intervenant également pour le calcul du financement accordé par la Communauté française.

Durée de conservation

Les données sont conservées pour la durée de l'inscription de l'Étudiant à l'Université, pour permettre aux jurys de valoriser ces activités, aux conditions fixées par les autorités académiques, dans le contexte d'une procédure d'admission aux études, de réorientation ou d'un programme personnalisé de remédiation.

2.3.4 Données relatives aux besoins spécifiques de l'Étudiant

Données d'ordre médical, social ou professionnel attestant le besoin spécifique en vertu de la législation ou des règles internes à l'Université.

Finalités du traitement

Examen des demandes de reconnaissance du statut d'étudiant à besoins spécifiques par les instances compétentes et mise en œuvre des aménagements nécessaires liés aux études à l'Université et à l'accessibilité des campus.

Durée de conservation

Les données décrites au point 2.3.4 sont conservées durant 3 ans à compter de la dernière demande d'octroi validée et durant 6 mois en cas de refus d'octroi du statut.

2.4 DONNÉES RELATIVES AU PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

Etat du paiement des droits d'inscription, catégories réglementaires en rapport avec le montant des droits (réduction, bourses) ; décisions d'étalement et de fractionnement ; éventuellement numéro de compte bancaire et extrait de rôle.

Finalités du traitement

Déterminer le montant des droits dû par l'Étudiant, suivre l'état de ses paiements et valider ou invalider son inscription tenant compte du respect de ses obligations financières et effectuer d'éventuels remboursements.

Durée de conservation

Les données relatives au paiement des droits d'inscription sont conservées pendant 10 ans, soit le délai de prescription des dettes éventuelles.

2.5 DONNÉES MÉDICALES

Résultats de l'examen médical, informations complémentaires éventuellement collectées par les services médicaux à l'occasion de prestations ponctuelles.

Finalités du traitement

Etablir le dossier médical de l'Étudiant, soit dans le cadre d'examens imposés par la loi ou les règlements, soit dans le cadre de consultations sollicitées par l'Étudiant pour des soins de santé.

Ces données sont collectées et traitées par leurs destinataires dans le respect des obligations légales et déontologiques particulières à la gestion des données médicales.

Durée de conservation

Les données médicales sont conservées selon les règles légales et spécifiques applicables aux données médicales.

2.6 DONNÉES SOCIALES

Données à caractère social recueillies par le service social étudiants dans le cadre du traitement de demandes d'aide sociale : toute information concernant la situation familiale, sociale et financière de l'Étudiant : avertissement-extrait de rôle, composition de ménage, métier des parents et tout autre document financier ou social.

Finalités du traitement

Ces données sont collectées et traitées aux fins de gestion des demandes d'aide sociale introduites par l'Étudiant auprès de l'Université et notamment pour :

- enquêter de manière objective sur la situation de l'Étudiant, de manière à prendre une décision adéquate d'octroi ou de refus d'aide ;
- exécuter la décision prise et, le cas échéant, assurer le paiement de l'aide.

Ces données sont exclusivement traitées par le service social étudiants dans le respect des obligations déontologiques s'imposant, notamment, aux assistants sociaux en charge des dossiers, en les pseudonymisant au maximum. Elles peuvent être transmises à d'autres membres du personnel de l'Université eux-mêmes tenus au secret professionnel, uniquement lorsque cela est nécessaire pour permettre à l'Étudiant de bénéficier de son droit.

Durée de conservation

Les données sociales sont conservées pendant la durée de l'inscription à l'Université augmentée de 10 ans à des fins de justification en cas d'inspection budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de constat de fraude rétroactif.

2.7 DONNÉES RELATIVES À L'HÉBERGEMENT DE L'ÉTUDIANT DANS UNE RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ

Les contrats de logement, avec leurs éléments essentiels (durée, loyer, etc.), sont conservés avec les correspondances qui les concernent relativement au déroulement du bail, tels que les relevés des dettes de loyers ou de charges ou les relevés d'incidents.

Finalités du traitement

Assurer la gestion des locations de logements étudiants en ce compris le paiement des loyers et charges, leur éventuel renouvellement, le respect des conditions contractuelles de location, la fin des contrats ainsi que la gestion des éventuelles procédures de recouvrement et des litiges.

Durée de conservation

Les données relatives à l'hébergement de l'Étudiant dans les résidences universitaires de l'Université sont conservées pendant la durée de l'inscription à l'Université.

3. FINALITÉS ULTÉRIEURES

Les données collectées par l'Université et visées ci-avant peuvent être traitées pour des finalités ultérieures compatibles avec celle ayant justifié la collecte, telles que notamment pour permettre l'attribution par les services publics compétents des documents nécessaires à l'exercice, par les diplômés, de professions réglementées ainsi que l'utilisation des données générales d'identification de l'Étudiant (nom, prénom, adresse privée, adresses email personnelle et ULB, faculté, année d'études) afin de lui adresser directement des informations utiles relatives :

- aux activités et manifestations académiques, scientifiques, culturelles et sociales organisées par l'Université ou soutenues par elle ;
- à l'offre de services internes à l'Université.

Par ailleurs, l'Université peut communiquer certaines données relatives à l'Étudiant à ses chercheurs ou services de recherche universitaires, pour répondre aux demandes légitimes dans le cadre d'enquêtes scientifiques ou statistiques, pour autant que ces données aient été rendues anonymes ou aient été pseudonymisées. Si les données sont pseudonymisées, elles doivent l'être par une entité indépendante de celle qui va manipuler les données. Cette entité peut toutefois appartenir à l'Université. Le cas échéant, les données peuvent être transférées à des entités situées hors de l'Union européenne n'offrant pas un niveau de protection équivalent. Dans ce cas, les démarches légales nécessaires telles que prévues par la législation sont prises pour assurer un tel niveau de protection.

4. COMMUNICATION DES DONNÉES À DES TIERS

Dans le cadre des obligations légales qui lui incombent, l'Université est susceptible de transférer des données personnelles de l'Étudiant aux autorités publiques belges dont le Délégué du gouvernement de la Communauté française.

Elle communique les données d'identification des membres étudiants de l'Assemblée plénière au Moniteur Belge pour publication.

Elle communique des données d'identification et relatives au parcours académique des étudiants inscrits dans une Ecole doctorale au FRS-FNRS.

Elle communique les données d'identification et relatives au parcours académique aux organismes et institutions au sein desquels l'Étudiant effectue un stage dans le cadre d'un contrat.

Elle communique aux organismes assureurs les données d'identification d'un Étudiant dont la situation particulière implique une couverture spécifique.

Elle communique des données d'identification (nom, prénom, matricule) aux Presses universitaires de Bruxelles pour assurer la gratuité des supports de cours de l'Étudiant s'étant vu octroyer cette aide.

Elle communique des données à ses sous-traitants dans la mesure strictement nécessaire au fonctionnement d'applications ou systèmes de gestion existants ou nouveaux auxquels l'Université a souscrit. La liste des sociétés tierces auxquelles les données sont communiquées, leur domaine d'activités, le type de données, la finalité poursuivie et le cas échéant le pays dans lequel les données sont stockées sont mentionnés en annexe du présent document. Certains de ces sous-traitants sont situés hors de l'Union Européenne. Les transferts de données se font alors moyennant des garanties appropriées tel que requis par le RGPD.

Elle communique, à des fins statistiques, des données relatives au parcours académique (passé et en cours) de l'Étudiant au Conseil des Recteurs francophones (CRef).

Elle communique aux établissements d'enseignement supérieur tiers (belges ou étrangers), et à leur demande, des données relatives à l'identification et au parcours académique de l'étudiant au sein de

l'Université, et ce à la seule fin d'assurer la gestion de la candidature qui y serait sollicitée par l'Étudiant concerné, notamment dans le cadre de programmes de mobilité étudiante.

Enfin, le Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur a autorisé l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES) à traiter certaines données du Registre national en tant que clé d'identification et source de données authentique permettant la constitution d'une base de données centralisée des inscriptions et du parcours depuis la demande d'admission jusqu'à l'obtention du diplôme des étudiants de l'enseignement supérieur. Cette autorisation bénéficie à l'Université qui pourra donc accéder aux données du Registre national et demander un numéro de Registre bis – un numéro d'identification pour les étrangers résidant en Belgique – pour les étudiants qui n'ont pas de numéro au Registre national.

Certaines données sont susceptibles d'être fournies à l'ARES via la plateforme e-paysage gérée par cette dernière, qui regroupe l'accès à des sources de données labellisées authentiques et alimentées par les établissements d'enseignement supérieur et l'administration.

L'annexe 1 aux notices d'information concernant la protection des données à caractère personnel liste les sociétés tierces auxquelles des données relatives à l'Étudiant sont communiquées.

5. PERSONNES HABILITÉES À ACCÉDER AUX DONNÉES ET À LES TRAITER

Les données énumérées ci-dessus ne sont accessibles qu'aux services de l'Université et aux personnes membres de ses services dans la stricte mesure nécessaire à l'exécution de leur mission ainsi qu'aux employés des sociétés tierces auxquelles les données sont communiquées dans le cadre de contrats de sous-traitance tel que mentionné au point 4. ci-dessus.

Tous les membres du personnel sont tenus au respect de la confidentialité pour l'ensemble des données à caractère personnel gérées par l'Université.

Ceci implique :

- l'obligation de ne pas accéder ou chercher à accéder à des données qui ne sont pas strictement nécessaires à l'exécution de leur mission ;
- l'interdiction de divulguer les données personnelles dont ils ont connaissance hors de ce qui est nécessaire à l'exercice de leurs fonctions.

Les mêmes obligations sont imposées, le cas échéant, aux employés desdits sous-traitants.

6. OBLIGATION DE CONFIDENTIALITÉ PORTANT SUR LES ETUDIANTS

L'Étudiant est tenu au strict respect de la confidentialité pour l'ensemble des données à caractère personnel autres que celles le concernant gérées par l'Université auxquelles il aurait accès ou connaissance durant son cursus à l'Université, qu'elles portent notamment sur les autres étudiants, les membres du personnel, les visiteurs de l'Université ou les participants à des projets de recherche.

Il a ainsi l'obligation de

- ne pas accéder ou chercher à accéder à des données à caractère personnel qui ne sont pas strictement nécessaires à la réalisation de ses études ;
- s'abstenir, tant au cours de son cursus qu'après le terme de celui-ci, de divulguer ou d'utiliser pour des finalités autres que la réalisation de ses études les données à caractère personnel dont il aurait eu connaissance sans autorisation des personnes concernées.

7. DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES

Les données pourraient être conservées au-delà des échéances indiquées dans cette notice – sauf lorsque la durée de conservation est illimitée – en cas de contestation entre l'Université et l'Étudiant au sujet de l'exécution de leurs obligations respectives. La conservation des données pertinentes sera alors prolongée, pour la gestion de la contestation, jusqu'à clôture de celle-ci.

8. CONSENTEMENT POUR D'AUTRES FINALITÉS

Lors de son inscription à l'Université, l'Étudiant est invité à donner son consentement sur :

- a. l'utilisation de ses données personnelles générales d'identification ainsi que des données relatives au parcours académique de l'Étudiant (nom, prénom, adresse privée, adresses email personnelle et ULB, faculté, année d'études) pour l'informer d'offres d'emploi ou commerciales en rapport avec son parcours académique ;
- b. la communication de ses données personnelles générales d'identification (nom, prénom, adresse privée, adresses email personnelle et ULB, faculté, année d'études) à des associations ou cercles d'étudiants ou d'anciens étudiants de l'Université ou à des associations liées à celle-ci et offrant des services destinés à l'Étudiant ;
- c. La communication à des chercheurs ou services de recherche universitaires hors de l'Université, pour la réalisation d'enquêtes scientifiques ou statistiques dont l'intérêt est reconnu :
 - de ses données personnelles générales d'identification (nom, prénom, adresse privée, adresses email personnelle ou ULB) ;
 - de données relatives à son parcours académique (faculté, année d'études, diplômes et mentions), pour autant que ces données aient été rendues anonymes ou aient été pseudonymisées.
- d. la communication de ses données d'identification et des données relatives à son parcours académique au sein de l'Université aux établissements scolaires secondaires qu'il a fréquentés et qui sont désireux de connaître le parcours universitaire de leurs élèves.

L'Étudiant est toujours en droit de retirer son consentement, par le biais du portail.

9. DROITS DE L'ÉTUDIANT ET PERSONNE DE CONTACT POUR LES EXERCER

L'Étudiant de l'Université justifiant de son identité a le droit :

- a. d'obtenir, sans frais, une copie des données à caractère personnel le concernant faisant l'objet d'un traitement par l'Université et, le cas échéant, toute information disponible sur leur finalité, leur origine et leur destination ;
- b. d'obtenir sans frais, la rectification de toute donnée à caractère personnel inexacte le concernant ainsi que d'obtenir que les données incomplètes soient complétées ;
- c. d'obtenir, sous réserve des conditions prévues par la réglementation et sans frais, l'effacement de données à caractère personnel le concernant ;
- d. d'obtenir, sous réserve des conditions prévues par la réglementation et sans frais, la limitation du traitement de données à caractère personnel le concernant ;
- e. d'obtenir, sans frais, la portabilité des données à caractère personnel le concernant qu'il a fournies à l'Université, c'est-à-dire de recevoir les données dans un format structuré couramment utilisé, à la condition que le traitement soit fondé sur le consentement ou sur un contrat et qu'il soit effectué à l'aide de procédés automatisés ;
- f. de s'opposer, sous réserve des conditions prévues par la réglementation et sans frais, pour des raisons tenant à sa situation particulière, au traitement des données à caractère personnel le concernant ;
- g. d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/>, [contact\(at\)apd-gba.be](mailto:contact(at)apd-gba.be)).

Les conditions pour l'exercice des droits mentionnés aux points c, d et f sont détaillées en annexe 2.

Ces droits peuvent être exercés en s'adressant par courrier électronique ou lettre signée et datée au Délégué à la protection des données de l'Université, Avenue F. Roosevelt 50, 1050 Bruxelles, CP 130, rgpd@ulb.ac.be. Conformément à la législation, une réponse sera fournie dans les 30 jours de l'introduction de la demande.

Annexe 2 : droits soumis à conditions

Droit d'effacement (Article 17 du RGPD)

Le droit à l'effacement de données à caractère personnel la concernant peut être exercé par une personne :

- si ces données ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ;
- si la personne concernée retire le consentement sur lequel est fondé le traitement et qu'il n'existe pas d'autre fondement juridique au traitement ;
- si la personne concernée s'oppose au traitement et qu'il n'existe pas de motif légitime impérieux pour le traitement ou si la personne concernée s'oppose à un traitement à des fins de prospection ;
- si les données à caractère personnel ont fait l'objet d'un traitement illicite ;
- si les données à caractère personnel doivent être effacées pour respecter une obligation légale prévue par le droit de l'Union ou par le droit belge ;
- si les données à caractère personnel ont été collectées dans le cadre de l'offre de services de la société de l'information (à savoir des services prestés normalement contre rémunération, à distance, par voie électronique et à la demande individuelle d'un destinataire de services).

Droit de limitation (Article 18 du RGPD)

Le droit à la limitation du traitement de données à caractère personnel la concernant peut être exercé par une personne :

- si la personne concernée en conteste l'exactitude, pendant la durée permettant au responsable du traitement de vérifier l'exactitude des données à caractère personnel ;
- si le traitement est illicite et que la personne concernée s'oppose à l'effacement des données et exige à la place la limitation de leur utilisation ;
- si l'Université n'a plus besoin des données à caractère personnel aux fins du traitement mais que celles-ci sont encore nécessaires à la personne concernée pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice ;
- si la personne concernée s'est opposée au traitement, pendant la vérification portant sur le point de savoir si les motifs légitimes poursuivis par le responsable du traitement prévalent sur ceux de la personne concernée.

Droit d'opposition (Article 21 du RGPD)

Le droit d'opposition peut être exercé par la personne concernée pour des raisons tenant à sa situation particulière, relativement au traitement des données à caractère personnel la concernant fondé sur la mission d'intérêt public de l'Université ou l'intérêt légitime, à moins que l'Université ne démontre qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur les intérêts et les droits et libertés de la personne concernée, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice